



Modification #1

LE BUT DE CETTE MODIFICATION EST D'APPORTER DES PRECISIONS AU DEVIS TECHNIQUE.

VEUILLEZ TENIR COMPTE DE LES RÉPONSES CI-DESSOUS, DANS L'ÉLABORATION DE VOTRE SOUMISSION.

1. APPENDICE 1, BORDEREAU DE SOUMISSION - Revision 1

Cette modification remplace intégralement l'appendice 1. Le Bordereau de soumission Révision 1 doit être utilisé pour transmettre votre soumission et être jugé recevable. Les soumissions utilisant le Formulaire de prix combinés seront jugées comme étant non-conforme.

2- Q: Peinture des équipement : Au devis, section 26 05 05 p. 9, il est indiqué que les équipements électriques doivent être peints mais selon Marc-André Trépanier de Stantec, aucune peinture n'est à faire. Pouvez-vous confirmer?

R : La finition est en usine pour les armoires, transformateurs, sectionneurs, etc. Il n'y a aucune peinture à faire au chantier.

3- Q : Identification des conduits et des câbles : Au devis section 26 05 05 p.11, il est indiqué d'identifier les conduits et les câbles. Requis pour ce projet?

R : C'est requis

4- Q : Marquage « Arc Flash » : Au devis section 26 05 05 p.14, il est indiqué de mettre des étiquettes sur les équipements électriques. Pouvez-vous me donner plus de détails sur les requis si applicable.

R : Il n'est pas demandé de faire une étude d'arc flash mais d'apposer des étiquettes d'avertissement de danger d'éclat d'arc et de choc électrique sur les équipements électriques tel que panneaux électriques et transformateurs. Voir le modèle dans la norme CSA Z462.

5- Q : Interrupteur avec fenêtre : Au devis section 26 05 05 p.29, il est indiqué que les interrupteurs doivent avoir une fenêtre montrant les contacts. Requis pour ce projet?

R : La fenêtre n'est pas requise dans les interrupteurs.



6- Q : Installation sur contreplaqué : Au devis section 26 05 05 p.29, il est indiqué que les interrupteurs doivent être montés sur profilé d'acier et contreplaqué lorsque non détaillé. Puisque les équipements seront installés à différents endroits et pas toujours regroupés, pouvons-nous les ancrer directement au mur sans profilé d'acier ni de contreplaqué?

R : Le bâtiment est très ancien et historique. De façon générale, les interrupteurs doivent être installés sur des profilés d'acier, néanmoins, si la composition du mur le permet, il est possible de les fixer directement au mur.

Fin de la section.

**LA DATE DE FERMETURE DES SOUMISSIONS DEMEURE LE MERCREDI,
30 AOÛT 2017 – 14H (HAE).**

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

Une copie signée de cet addenda doit accompagner chaque soumission. Si votre offre a déjà été soumise svp signer et faxer la modification ainsi que toute autre modification à l'appel d'offres à ce bureau avant la clôture de la soumission. Télécopieur : 418 649-6971.